

**MUTUELLE MGC**

**Bilan d'application**  
**Loi Eckert**  
2016



[mutuelleMGC.fr](http://mutuelleMGC.fr)

# Bilan d'application Loi Eckert

Article A.223-10-1 Code de la mutualité :

Bilan d'application de la Loi Eckert (articles L.223-10-1 et L.223-10-2)

Tableau 1

Année	NOMBRE DE CONTRATS ayant donné lieu à instruction/ recherche par la mutuelle ou l'union	NOMBRE D'ASSURÉS centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	MONTANT ANNUEL (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés	NOMBRE de contrats classés « sans suite » par la mutuelle ou l'union	MONTANT annuel des contrats classés « sans suite » par la mutuelle ou l'union
2016	164	73	21 900 €	0	0 €

# Bilan d'application Loi Eckert

Article A.223-10-1 Code de la mutualité :

Bilan d'application de la Loi Eckert (articles L.223-10-1 et L.223-10-2)

Tableau 2

ANNEE	MONTANT ANNUEL et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L. 223-10-1)		NOMBRE DE CONTRATS réglés et montant annuel (article L. 223-10-1)		NOMBRE DE DÉCÈS confirmés d'assurés/ nombre de contrats concernés/ montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente) à la suite des consultations au titre de l'article L. 223-10-2		MONTANT DE CAPITAUX intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/ nombre de contrats intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L. 223-10-2		
	Montant en euros	Nombre de contrats	Nombre de contrats	Montant en euros	Nombre de décès confirmés	Nombre de contrats	Montant en euros	Montant en euros	Nombre de contrats
2016	3 000 €	10	3	900 €	20	20	6 000 €	1 197 €	4

# Bilan d'application Loi Eckert

Article A.223-10-3 du Code de la mutualité :

le bilan prévu à l'article L.223-10-3 du code de la mutualité

ANNEE	NOMBRE de demandes par les bénéficiaires potentiels qui ont permis à l'assureur de connaître le décès (article L. 223-10-1)		MONTANT global et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L. 223-10-1)		MONTANT des capitaux réglés/ nombre de contrats réglés (article L. 223-10-1)		NOMBRE d'assurés identifiés comme décédés et nombre de contrats ayant un assuré identifié comme décédé à la suite des consultations au titre de l'article L. 223-10-2			MONTANT des capitaux à régler dans l'année/ nombre de contrats à régler à la suite des consultations au titre de l'article L. 223-10-2		NOMBRE de capitaux réglés/ contrats réglés à la suite des consultations au titre de l'article L. 223-10-2	
	Nombres de demandes	Montant en euros	Nombre de contrats	Montant en euros	Nombre de contrats	Nombre de décès confirmés	Nombre de contrats	Montant en euros	Montant en euros	Nombre de contrats	Montant en euros	Nombre de contrats	
2016	23 499	3 000 €	10	900 €	3	20	20	6 000 €	4 803 €	16	1 197 €	4	